



Adoptez l'éco-attitude  
N'imprimez ce document que si c'est nécessaire



Bulletin d'information

février 2023

## CSE DU 17/02/2023 : AS vous informe

### Mouvement de grève du 17 janvier :

Pour cette réunion avec la Direction de Réseau, Autrement Solidaires a obtenu l'approbation de toutes les OS représentées, pour préparer et lire une déclaration commune. Nous les remercions d'avoir accepté cette première unité. Comme quoi l'unité prônée par AS est possible...

**Autrement Solidaires a sommé la Direction de ne pas rester sourde face à la participation massive des salariés de notre périmètre au mouvement social interne du 17 Janvier 2023.** Votre mécontentement ne peut se contenter d'avoir comme réponse une communication précipitée et provocatrice de notre Direction. **Autrement Solidaires a rappelé que de nombreux non-grévistes contraints (pouvoir d'achat, pression de leur direction), étaient solidaires du mouvement, y compris chez les cadres supérieurs.** Notre Direction est avertie : **vous restez mobilisés et prêts à exercer de nouvelles pressions si aucune évolution n'était constatée.** Le message a été entendu localement...

**Autrement Solidaires ne lâche pas les sujets des rémunérations et des conditions de travail.** Sur ce dernier point, notre Directeur de Réseau nous a informé que différents chantiers ont été ouverts afin d'améliorer votre quotidien (ex : gestion du TAT). **Il est grand temps que cette revendication AS soit prise en compte.** D'ailleurs, vos élus AS ont pris pour exemple le réseau retail : pour faire tout ce qui vous est demandé dans une journée, le temps supplémentaire est souvent nécessaire et indispensable. Nous y reviendrons dans le sujet heures supplémentaires.

### Bilan des démissions 2022 :

En 2022, 59 de nos collègues ont démissionné. 53 œuvraient dans le réseau retail ou à la BP (très impacté). Voici le détail : 34 % de démissions en NPDC, 39 % en Haute Normandie et 27 % en Picardie.

Environ 5% de l'effectif de notre DdR a donc choisi de quitter LCL. Ce chiffre croissant est inquiétant (hors période covid), tant le profil des démissionnaires nous fait perdre en expériences et en compétences. Un temps « épargné », les fonctions managériales commencent à être également très impactées. AS a bien sûr corrélé ce sujet avec le précédent, en réitérant les mêmes demandes en termes de rémunérations et de conditions de travail.

Vos élus cadres : Gilles BACQUET 06 78 47 48 04, Franck LECOMTE 06 80 50 77 55, Maryse DECOURCELLE 0681332463, Nathalie LUCAS. Vos élus techniciens : Sylvie MOLLET 06 45 59 43 05, Frédéric BUREAU 0685039831, Pascal LUCAS, Valérie MALHERBE 0679875496, Tassadit BELHADI 0695195735, Christelle CHAVEGRAND 06 64 12 31 85, David LEMONNIER.

Votre Représentant Syndical AS au CSE : Alain RAGUES

Mail : [autrement.solidaires.nordouest@asno.fr](mailto:autrement.solidaires.nordouest@asno.fr)



## Référent Harcèlement sexuel et comportement sexiste du CSE :

Il existe, au sein de notre CSE, **un référent harcèlement sexuel et comportement sexiste**. AS a réitéré sa demande de voir ses coordonnées affichées dans toutes les entités de notre périmètre, pour vous permettre, si vous le souhaitez, de le contacter en toute discrétion.

Pour information, ce référent est actuellement un élu AS. **Vos élus se sont indignés que celui-ci ne soit pas averti et associé lors de tous les derniers dossiers en cours sur notre périmètre. Ces dossiers sont souvent très sensibles et méritent qu'ils soient traités avec équité** : la présence de ce référent harcèlement sexuel et comportement sexiste est donc indispensable.

## Bilan des heures supplémentaires 2022 :

Autrement Solidaires a fait remarquer que **le montant global versé en 2022 (79876€) est en baisse constante**. Il était de 136670€ en 2018 et de 152244€ en 2019. Nous ne pouvons pas prendre en référence les années 2020 et 2021, tronquées par le Covid.

Quelques périmètres ont déclaré très peu d'heures supplémentaires. Pourtant, certains ont été et sont encore impactés par le « phénomène » des postes vacants mais également en sous-effectifs lors des périodes de congés.

**AS a également rappelé que les blocages constatés ne se situaient pas obligatoirement au niveau des DA, ce qui a étonné notre Directeur de Réseau. Celui-ci va donc effectuer un rappel pour réaffirmer que seul le DA est responsable des saisies et que le budget heures supplémentaires ne fait l'objet d'aucune restriction.**

AS a soumis au DdR d'avoir une vigilance particulière sur les best performers qui arrêtent de déclarer des heures supplémentaires. Ce sont souvent les signes avant-coureurs d'un possible départ de l'entreprise.

Pour terminer, Autrement Solidaires vous invite à aller voir vos managers de place pour obtenir leur accord avant d'effectuer du temps supplémentaire. N'oubliez pas que votre temps de déjeuner consacré à vos dossiers doit également être compté en heures supplémentaires.



Parce que la solidarité n'est plus une option

AS'dhérez !



<https://www.autrement-solidaires.fr>



Contactez-nous